Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-11-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°11-FINANCES

Aménagement durable de la plage (ou plan-plage) de Senix : sollicitation de subvention

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1er adjoint

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-11-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N° 11 – FINANCES

Aménagement durable de la plage (ou plan-plage) de Senix : sollicitation de subvention

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le projet d'aménagement durable de la plage de Senix, inclus dans le programme de actions 2026 du PPA « adaptation au recul du trait de côte », s'inscrit dans la démarche globale d'aménagement durable des plages Nord de la commune.

Cette 1ère phase de l'aménagement durable de la plage de Senix vise à requalifier l'accès à la plage, chemin de Senix. Le projet consiste à renaturer un parking situé en zone de vulnérabilité lié au recul du trait de côte, à désimperméabiliser les espaces afin de favoriser une gestion durable et intégrée des eaux pluviales en amont de la falaise, à végétaliser la falaise après déconstruction d'un accès effondré suite aux précédentes tempêtes tout en luttant contre les invasives, à aménager des espaces de repos en ouvrant les vues vers le grand paysage, à améliorer la gestion environnementale du site de manière globale (lutte contre la pollution lumineuse, gestion des déchets en entrée de plage, ...) et à maintenir le parcours du sentier du littoral.

En sus du financement de l'Etat déjà acquis dans le cadre du PPA, la Commune a déposé une prédemande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le plan prévisionnel de financement des travaux est le suivant :

	Coût en euros HT
Dépenses (travaux, maitrise d'œuvre, honoraires divers, frais d'insertion)	**346 040,00**
Subventions (79%)	**275 020,00**
ETAT – Plan France Relance PPA (50%)	173 020,00
Région Nouvelle Aquitaine (30% sur assiette éligible de 340 000 €)	102 000,00
Autofinancement Commune (21%)	**71 020,00**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux du plan plages de Sénix,

- de solliciter une subvention d'un montant de 102 000,00 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction correspondant et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, aménagement, et habitat » du 2 septembre 2026,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-11-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du plan plages de Sénix,

- Sollicite une subvention d'un montant de 102 000,00 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,

- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du plan plages de Sénix,

- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction correspondant et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)